

Compte

Rendu

du Conseil Communautaire

En date du JEUDI 26 MAI 2011

Compte rendu du Conseil Communautaire du Véron en date du 26 MAI 2011

En présence de

MM. GUIONNET, CADUE, CHATEAU, BARRAUD, PITAULT, AMIRAUT, DESBLACHES, DELAGE, LESPAGNOL, GODOY, DALY, ALBERT, JAMET, MOUTARDIER, ROUX, SEVELIN, COIQUIL, GUERTIN, HERVOIL, CHAUVELIN, MMES MEUNIER, ZANARDO, DERNONCOURT, ROULET, HENRY.

En l'absence de

Mme HAUTCOEUR avait donné pouvoir à Madame ZANARDO
Mr COLIN - Mr CHUIN

L'an deux mille onze, le jeudi vingt six mai à vingt heures, les délégués de la Communauté de Communes du Véron se sont réunis au siège de la Communauté de Communes, Salle Marcel Vignaud, sous la présidence de Monsieur GUIONNET, Président.

Madame HENRY est élue secrétaire.

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé.

Monsieur GUIONNET rend compte au Conseil des décisions prises dans le cadre des pouvoirs délégués par le Conseil.

1 - Caisse d'Epargne

La Communauté de Communes du Véron a souscrit des parts sociales de la Caisse d'Epargne en 2009 pour un montant de 719 996 euros. Le Conseil approuve le retrait de parts pour un montant de 500 000 euros.

2 - Décision Modificative n° 1 Budget Assainissement 2011

Monsieur le Président expose au Conseil qu'il n'est pas nécessaire de procéder à l'amortissement de la STEP de Cuzé comme il était prévu au budget primitif. Le Conseil approuve donc la décision modificative n° 1 du Service Assainissement ainsi qu'il suit :

Section de Fonctionnement

DEPENSES

6812	Dotations aux amortissements des charges d'exploitations	- 230 565,00 €
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	- 1 152 824,00 €
023	Virement à la section d'investissement	230 565,00 €
	TOTAL	- 1 152 824,00 €

RECETTES

791	Transferts de charges d'exploitations	- 1 152 824,00 €
	TOTAL	- 1 152 824,00 €

Suite Décision Modificative n° 1 Budget Assainissement 2011

Section d'Investissement

DEPENSES		
4818	Charges à étaler	- 1 152 824,00 €
TOTAL		- 1 152 824,00 €

RECETTES		
021	Virement de la section de fonctionnement	230 565,00 €
21311	Construction bâtiment d'exploitation	- 1 152 824,00 €
4818	Charges à étaler	- 230 565,00 €
TOTAL		- 1 152 824,00 €

3 – Tarifs

Le Conseil décide la réévaluation de certains tarifs de la Communauté de Communes du Véron.

Service Eau et Assainissement

Monsieur CADUE présente ces nouveaux tarifs rendus nécessaires par le déséquilibre du budget :

Désignation	Tarifs au 1 ^{er} juillet 2011
Le mètre cube	0,74 €
Lutte contre la pollution	0,23 €
Prélèvement Agence de l'Eau	0,07 €
Assainissement	0,40 €
Modernisation des réseaux collectés	0,18 €
Abonnement annuel eau	33,00 €
Abonnement annuel assainissement	33,00 €

Après un débat au cours duquel Monsieur CHAUVELIN demande que l'on informe les usagers, Monsieur GUIONNET réaffirme l'attachement de la Communauté de Communes du Véron du fonctionnement du service d'eau en régie, ces tarifs sont votés à l'unanimité.

Piscine du Véron

Tarifs présentés par Monsieur CHATEAU, Vice-Président, et adoptés à l'unanimité par le Conseil :

Désignation	TARIFS au 1 ^{er} juillet 2011
Adulte (+ 16 ans)	3,00 €
Enfant (+ 4 ans)	1,50 €
Etudiant (sur présentation de la carte)	2,00 €
Aquagym ½ heure	1,50 €
Aquagym 1 heure	2,80 €
Seniors (créneaux spéciaux)	1,50 €
Carte PASS entrées illimitées (valable 90 jours hors vidange et jours fériés)	35,00 €
Colonie (unitaire sur créneaux réservés)	1,00 €
Aquagym publique (vacances scolaires)	4,20 €
Créneau du mardi et jeudi matin	1,50 €
Carte 11 entrées	
Adultes	30,00 €
Enfants	15,00 €
Espace Détente	
Créneau libre	4,20 €
Créneau accès à la piscine	5,00 €
Créneau surveillé	7,00 €
Créneau animé	7,50 €
Séminaire	8,00 €
Formation Espace Détente	15,00 €

DESIGNATIONS	TARIFS au 1 ^{er} juillet 2011
CONFISERIE	
Choco Price	1,30 €
Petit Beurre LU 200 g	1,30 €
Paille d'or LU	1,00 €
Kinder surprise	1,00 €
Sucette	0,20 €
BOISSONS	
Coca Cola	1,00 €
Ice Tea	1,00 €
Orangina	1,00 €
Oasis	1,00 €
Schweepes Agrumes	1,00 €
Eau minérale 2 litres	1,00 €
GLACES	
Magnum	1,50 €
Extrême	1,00 €
Mars	1,00 €
Yoco Fruits	1,00 €
Smarties	1,20 €
Sorbet	0,50 €

Médiathèque du Véron

Tarifs présentés par Monsieur DALY, Vice-Président, et adoptés à l'unanimité par le Conseil :

Désignation	Tarifs au 1 ^{er} septembre 2011
Cotisation à partir de 18 ans	9,00 €
Caution vidéo à partir de 14 ans	33,00 €
Carte lecteur perdue	1,10 €
Pénalités de retard par document et par semaine	0,10 €
Accès INTERNET - par heure	1,00 €
Accès INTERNET - Forfait 10 heures	9,00 €
Impression noir et blanc par page	0,30 €
Impression couleur par page	1,10 €
CD gravure	1,00 €
Disquette	1,00 €
Boîtier CD simple	1,00 €
Boîtier CD double	1,00 €
Boîtier cassette simple	1,00 €
Boîtier cassette double	1,00 €
Photocopie noir et blanc par page	0,30 €

Ecomusée du Véron

Tarifs présentés par Madame MEUNIER, Vice-Présidente, et adoptés à l'unanimité par le Conseil :

Prestations	Tarifs au 1 ^{er} janvier 2012
Enfant de moins de 6 ans	Gratuit
Plein tarif	4,00 €
Tarifs réduits	2,50 €
Personne handicapée	
Enfant de 6 à 18 ans	
Etudiant	
Demandeur d'emploi	
Porteur de la Carte PASS et autres (guide du routard...)	
Forfait famille 2 adultes / 2 enfants et plus	11,00 €
Visite guidée 15 personnes et plus 1 accompagnateur gratuit pour 30 personnes	4,00 €
Visite guidée moins de 15 personnes	5,00 €
Atelier pédagogique Par enfant et par atelier Groupe de 15 enfants et plus : accompagnateurs gratuits	2,50 €
Tarif unique pour la visite des espaces extérieurs	2,50 €

CAEM du Véron

Tarifs présentés par Monsieur DALY, Vice-Président, et adoptés à l'unanimité par le Conseil :

<u>Prestations</u>	<u>Tarifs au 1^{er} septembre 2011</u>
Droit d'inscription par élève (enfant et adulte)	10,00 €
CAEM Formation - Cours	
Eveil musical (classes de 5 ans et 6 ans)	102,00 €
Formation musicale enfant (solfège)	102,00 €
Formation instrumentale enfant	102,00 €
Formation instrumentale adulte	204,00 €
<i>Le prix des cours est réduit de moitié à partir du deuxième enfant inscrit par une même famille</i>	
CAEM Atelier	
Chorale du Véron	35,00 €
Atelier pour un élève inscrit au CAEM Formation	40,00 €
Atelier pour un élève extérieur au CAEM Formation*	102,00 €
<i>* avec réduction de 50 % à partir du deuxième atelier</i>	
Location	
Prêt instrument	102,00 €

Centre Social Intercommunal du Véron

Tarifs présentés par Madame ZANARDO, Vice-Présidente, et adoptés à l'unanimité par le Conseil :

1/ TARIFS A DESTINATION DES ASSOCIATIONS, INSTITUTIONS ET COLLECTIVITES

	UTILISATION OCCASIONNELLE					
	La séance	1 jour	2 jours	3 jours	4 jours	1 semaine
SALLE DE REUNION ET DE FORMATION						
Salle de moins de 20 m ² (n° 22 et 23)	9,00 €	15,50 €	26,50 €	37,50 €	46,50 €	53,00 €
Salle de 20 à 40 m ²	13,50 €	24,50 €	40,00 €	55,00 €	68,50 €	79,50 €
(n° 1,2,11,24 atelier couture et art plastique)						
Salle de plus de 40 m ² (n° 21)	16,50 €	30,00 €	49,50 €	69,50 €	86,00 €	99,00 €
SALLE A EQUIPEMENT TECHNIQUE						
Atelier cuisine	16,50 €	30,00 €	49,50 €	69,50 €	86,00 €	99,00 €
Salle de Conférence (sans matériel)	22,00 €	40,00 €	66,00 €	92,50 €	114,50 €	132,00 €
Salle de vidéoprojection (avec régie)	33,00 €	59,50 €	99,00 €	139,00 €	172,00 €	198,00 €
MISE A DISPOSITION DE MATERIEL						
Téléviseur magnétoscope	4,50 €	8,00 €	13,50 €	19,00 €	23,50 €	16,50 €
Rétroprojecteur et écran	3,50 €	5,50 €	10,00 €	14,50 €	18,00 €	20,00 €

Suite TARIFS - Centre Social Intercommunal du Véron

1/ TARIFS A DESTINATION DES ASSOCIATIONS, INSTITUTIONS ET COLLECTIVITES (suite)

	UTILISATION REGULIERE - TARIFS MENSUELS		
	1 séance par semaine	2 séances /semaines	3 séances/semaines
SALLE DE REUNION ET DE FORMATION			
Salle de moins de 20 m ² (n° 22 et 23)	32,00 €	59,50 €	85,00 €
Salle de 20 à 40 m ² (n° 1,2,11,24 atelier couture et art plastique)	47,50 €	90,50 €	126,50 €
Salle de plus de 40 m ² (n° 21)	59,50 €	112,50 €	158,50 €
SALLE A EQUIPEMENT TECHNIQUE			
Atelier cuisine	59,50 €	112,50 €	158,50 €
MISE A DISPOSITION DE MATERIEL			
Téléviseur magnétoscope	15,50 €	30,00 €	42,00 €
Rétroprojecteur et écran	12,50 €	22,00 €	32,00 €

2/ TARIFS A DESTINATION DES ENTREPRISES DU VERON OU ASSOCIATIONS DU VERON A ACTIVITE DE TYPE COMMERCIAL

	UTILISATION OCCASIONNELLE					
	La séance	1 jour	2 jours	3 jours	4 jours	1 semaine
SALLE DE REUNION ET DE FORMATION						
Salle de moins de 20 m ² (n° 22 et 23)	25,50 €	45,50 €	76,00 €	107,00 €	132,00 €	152,00 €
Salle de 20 à 40 m ² (n° 1,2,11,24 atelier couture et art plastique)	38,50 €	69,50 €	115,50 €	162,00 €	200,50 €	231,00 €
Salle de plus de 40 m ² (n° 21)	48,50 €	87,00 €	145,50 €	203,50 €	252,00 €	290,50 €
SALLE A EQUIPEMENT TECHNIQUE						
Atelier cuisine	48,50 €	87,00 €	145,50 €	203,50 €	252,00 €	290,50 €
Salle de Conférence (sans matériel)	66,00 €	119,00 €	198,00 €	277,50 €	343,50 €	396,00 €
Salle de vidéoprojection (avec régie)	97,00 €	174,00 €	290,50 €	407,00 €	504,00 €	581,00 €
MISE A DISPOSITION DE MATERIEL						
Téléviseur magnétoscope	9,00 €	15,50 €	26,50 €	37,50 €	46,50 €	53,00 €
Rétroprojecteur et écran	7,00 €	12,50 €	20,00 €	27,50 €	34,50 €	40,00 €

3/ TARIFS A DESTINATION DES ENTREPRISES HORS DU VERON OU ASSOCIATIONS HORS DU VERON A ACTIVITE DE TYPE COMMERCIAL

	UTILISATION OCCASIONNELLE					
	La séance	1 jour	2 jours	3 jours	4 jours	1 semaine
SALLE DE REUNION ET DE FORMATION						
Salle de moins de 20 m ² (n° 22 et 23)	29,00 €	52,00 €	86,00 €	120,00 €	148,50 €	172,00 €
Salle de 20 à 40 m ² (n° 1,2,11,24 atelier couture et art plastique)	43,00 €	77,00 €	129,00 €	180,50 €	223,50 €	257,50 €
Salle de plus de 40 m ² (n° 21)	54,00 €	97,00 €	162,00 €	227,00 €	280,50 €	323,50 €
SALLE A EQUIPEMENT TECHNIQUE						
Atelier cuisine	54,00 €	97,00 €	162,00 €	227,00 €	280,50 €	323,50 €
Salle de Conférence (sans matériel)	74,00 €	133,50 €	221,50 €	309,50 €	383,00 €	442,50 €
Salle de vidéoprojection (avec régie)	108,00 €	194,00 €	323,50 €	453,50 €	561,00 €	647,00 €
MISE A DISPOSITION DE MATERIEL						
Téléviseur magnétoscope	10,00 €	18,00 €	20,00 €	42,00 €	52,00 €	59,50 €
Rétroprojecteur et écran	8,00 €	14,50 €	23,50 €	32,00 €	40,00 €	46,50 €

Ludothèque du Véron

Tarifs présentés par Madame ZANARDO, Vice-Présidente, et adoptés à l'unanimité par le Conseil :

Tarifs au 1 ^{er} septembre 2011	
ADHESION ANNUELLE	10,00 €
EMPRUNT	1,00 €

4 – Subventions

■ Sur proposition de Monsieur DALY, Vice-Président, le Conseil accorde les subventions suivantes à l'unanimité :

■ Compagnie du Petit Monde	(Festival Confluence 2011)	11 500 €
	(Convention triennale)	44 000 €
■ Harmonie du Véron		500,00 €
■ Théâtre de la Jeune Plume	(Ouvre moi ta porte)	1 500,00 €
■ Image Club du Véron	(Subvention exceptionnelle)	1 500,00 €
■ Lire et Dire		3 000,00 €
■ Comité de Jumelage		1 500,00 €

- La subvention pour le Marché Médiéval est refusée.

■ Sur proposition de Madame MEUNIER, Vice-Présidente, le Conseil accorde les subventions suivantes à l'unanimité, *Monsieur AMIRAULT ne prenant pas part au vote en ce qui concerne l'APEV* :

■ APEV		900,00 €
(Association Pour l'Ecomusée du Véron)		
■ Association Les Bateliers Ligériens		300,00 €
■ Association de Gestion de la Maison des Vins	(Subvention d'équilibre)	5 969,00 €
■ Association des Viticulteurs du Véron	(Saint Vincent 2011)	1 000,00 €
■ Maison de l'Emploi du Chinonais		7 610,00 €
■ Association Vienne Appart'		4 600,00 €

5 – Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Monsieur GUIONNET donne au conseil des informations sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SCDI) présenté par le Préfet devant le Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI).

Ce schéma prévoit la fusion des trois Communautés de Communes composant le Syndicat Intercommunal du Val de Vienne plus la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil.

Monsieur GUIONNET estime que le schéma proposé est cohérent, correspond au bassin de vie des habitants et à leur réalité quotidienne.

Mais il note que le Bourgueillois ne semble pas prêt et qu'il convient d'attendre l'avis des Communes.

Il informe le conseil du forum de l'ensemble des élus du Syndicat Intercommunal du Val de Vienne le 30 juin prochain.

Monsieur HERVOIL souligne que les oppositions ne semblent pas être sur le fond, mais sur les échéances des décisions, trop rapprochées.

Monsieur CHATEAU intervient pour proposer que les conseils municipaux du Véron dégagent une proposition commune.

Madame HENRY souhaite que soient préservées les relations entre la nouvelle Communauté de Communes et les Communes et la représentation des communes au sein de la nouvelle structure par l'instauration par exemple de commissions élargies.

Enfin, Monsieur MOUTARDIER fait état de l'inquiétude du personnel sur cette question et Monsieur GUIONNET informe le conseil qu'une réunion d'information destinée à l'ensemble du personnel sera organisée.

6 – Panneaux Parc Naturel Régional

Le conseil approuve une convention avec le Parc Naturel Régional pour la pose de 5 panneaux pour un montant de 4 350 euros HT, et sollicite les subventions nécessaires.

7 – Etude de jalonnement des boucles cyclotourismes

Le conseil approuve le projet d'aménagement d'une boucle de cyclotourisme présentée par Madame MEUNIER, Vice-Présidente, dans le cadre du schéma du Pays du Chinonais.

Il approuve également la constitution d'un groupement de commande pour la réalisation de cet aménagement avec d'autres Communautés de Communes et sollicite les subventions nécessaires.

8 – Zone touristique à Huismes

Le conseil sollicite une subvention auprès de la Fédération Française de Golf pour participer à l'étude.

9 – Entreprise POLINORSUD

Monsieur GUIONNET présente au conseil un projet de crédit-bail avec l'entreprise POLINORSUD portant sur la réalisation d'un bâtiment de 340 m² comportant des bureaux et des locaux sociaux. Le montant de l'opération est estimé à 400 000 euros HT. Le conseil approuve cette opération à l'unanimité.

10 – Assainissement

Après avoir entendu les exposés de Monsieur CADUE, le conseil approuve :


- Des conventions avec différents propriétaires pour le passage de canalisations sur des terrains privés.
- Une modification des statuts du SATESE autorisant l'adhésion de la Commune de Morand et du Conseil Général.
- Le programme d'assainissement collectif du secteur des Marais à Huismes, en trois tranches. Le montant des travaux est estimé à 328 000 euros HT.

11 – Questions diverses

- Le conseil accepte un avenant au délai d'exécution jusqu'au 30 juin 2011 pour la construction du bâtiment industriel 4 x 500 m².
- Le conseil accepte un avenant présenté par Monsieur GUIONNET avec la société EUROVIA, d'un montant de 8 970 euros HT pour la réalisation des voiries de l'extension du Centre Technique Communautaire.
- Le conseil est informé de la demande du Conseil Général qui souhaite que la ligne d'autocar AVOINE/SAUMUR, utilisée par les élèves du Véron et du Bourgueillois notamment, soit gérée par la Communauté de Communes du Véron.
- Monsieur GUIONNET informe le conseil d'une réunion qui s'est tenue avec le Vice-Président du Conseil Général chargé des routes à propos du carrefour du Carroi de Razilly.

Fait à Avoine et Affiché le : 31 mai 2011

La Secrétaire,
Francine HENRY



Le Président,
Patrick GUIONNET

